

Commission Médicale

Bilans médicaux des arbitres 2018 / 2019



Niveau	Statut	Examens	Médecin	Imprimés à envoyer	A qui ?
Club	Joueur (-) 35 ans	0 (+/-)	Famille	Licence	Comité Départemental
	Joueur + 35 ans	ECG repos (+/-)	Agréé	Dossier médical FFBB	
	Non joueur				
Départ.	Avant et après 35 ans	ECG repos (+/-)	Agréé	Dossier médical FFBB	Comité Départemental
Région	Avant et après 35 ans	ECG repos (+/-)	Agréé	Dossier médical FFBB	Médecin Ligue Régionale
Championnat de France	(-) 35 ans	ECG repos (+/-)	Agréé	Dossier médical FFBB	Médecin Ligue Régionale
	+ 35 ans	ECG repos + ECG effort de moins de 3 ans			
Haut Niveau	(-) 35 ans	ECG repos (+/-)	Agréé	Dossier médical FFBB	Médecin COMED
	+ 35 ans	ECG repos + ECG effort de moins de 3 ans			

(+/-) = Le médecin peut demander des examens complémentaires

1. Pour les **arbitres CLUB joueurs de plus de 35 ans**,
Pour les **arbitres CLUB non-joueurs** et les **arbitres DEPARTEMENTAUX** de moins et de plus de 35 ans :
 - Le dossier médical complet doit être envoyé au Comité sous pli confidentiel.
 - Le médecin départemental visera le dossier et remettra la page 5 d'aptitude ou de refus au secrétariat.
 - Le reste du dossier sera repris par un responsable de la CDO pour le remettre individuellement lors des stages.
2. Il est souhaitable que la **liste des arbitres CLUB et DEPARTEMENTAUX**, avec la date de naissance, soit remis en début de saison au médecin départemental.